

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 436

16 février 2016

SOMMAIRE

Albert Immo 1 S.à r.l.	20889	Tiptop Chaussures S.A.	20885
Alpi Investments S.à r.l.	20913	Tiptop Chaussures S.A.	20885
BBTPS S.à r.l.	20918	Top Optic s.à r.l.	20886
Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l.	20899	Transalliance Service International	20886
CitCor Franconia Commercial S.à r.l.	20928	Travaux de Toitures Fritz Heirandt S.à r.l. ..	20884
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.	20928	Travel Fin S.A.	20884
Covilhã	20923	Useful Production S.A.	20886
CYCLAMEN Spf, S.A.	20922	VaDa Lux S.A.	20886
DERRICK INTERNATIONAL Spf S.A.	20925	Venus Properties S.à.r.l.	20886
EDE Group	20926	Victor Properties S.C.S.	20884
Safe Two S.A.	20888	Virtual Concept Holding SPF	20883
Saler S.A.	20888	Virtual Concept Holding SPF	20883
Salida S.A. SPF	20888	Virtual Concept Holding SPF	20883
Sax S.A.	20887	Virtual Concept Holding SPF	20883
SBWAM Bros S.à r.l.	20887	Vitral S.A.	20883
Secretary's	20887	VP Consult S.à r.l.	20883
Sedexa, s.à r.l.	20887	Vry SA	20882
Server S.A.	20888	WaferGen BioSystems Europe S.à r.l.	20882
Sofabei S.A.	20885	Whiskey 1 Holding S.à r.l.	20882
Stubai S.C.A.	20888	Whiskey 2 Holding S.à r.l.	20882
Sun Properties S.à r.l.	20887	Winch Properties S.à r.l.	20882
Tea Properties S.à.r.l.	20885	Witry Rausch	20884
Tiche S.A.	20885	WOHNSTUDIO ze Lëtzebuerg by hubor	20884

Winch Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.460.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

WINCH PROPERTIES S.à r.l.

Robert McCorduck

Gérant

Référence de publication: 2016000762/14.

(150239625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Whiskey 2 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000761/10.

(150239296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Whiskey 1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000760/10.

(150239295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

WaferGen BioSystems Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 163.312.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000758/10.

(150239338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Vry SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3337 Hellange, 13, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 85.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000756/10.

(150239289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

VP Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000754/9.

(150239528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000753/9.

(150239111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Virtual Concept Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.279.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000751/9.

(150239343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Virtual Concept Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.279.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000750/9.

(150239342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Virtual Concept Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.279.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000749/9.

(150239268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Virtual Concept Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.279.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000748/9.

(150239267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Victor Properties S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.846.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

VICTOR PROPERTIES S.C.S.

Robert McCorduck

Gérant

Référence de publication: 2016000740/14.

(150239626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

WOHNSTUDIO ze Lëtzebuerg by hubor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000766/10.

(150239027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Witry Rausch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000765/10.

(150238870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Travel Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 73.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000720/10.

(150239052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Travaux de Toitures Fritz Heirandt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9537 Wiltz, rue Charles Lambert.

R.C.S. Luxembourg B 144.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000719/10.

(150238948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Tea Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.577.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

TEA PROPERTIES S.à r.l.

Robert McCorduck

Gérant

Référence de publication: 2016000697/14.

(150239628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Tiptop Chaussures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000712/10.

(150238997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Tiptop Chaussures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000711/10.

(150238996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Tiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 216, Zone Industrielle Scheleck 2.

R.C.S. Luxembourg B 168.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000710/10.

(150239701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Sofabei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4301 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000680/10.

(150239702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Venus Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.570.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

VENUS PROPERTIES S.à r.l.

Robert McCorduck

Gérant

Référence de publication: 2016000736/14.

(150239627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

VaDa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 181.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000735/10.

(150239049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Useful Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000732/10.

(150238901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Transalliance Service International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen - Ancien site WSA.

R.C.S. Luxembourg B 175.362.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000718/10.

(150239609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Top Optic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 52, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000715/10.

(150238926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Sun Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.806.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

SUN PROPERTIES S.à r.l.

Robert McCorduck

Gérant

Référence de publication: 2016000644/14.

(150239581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Sedexa, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000658/10.

(150238923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Secretary's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 135.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000657/10.

(150239420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

SBWAM Bros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 86.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2016000652/10.

(150239419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Sax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000651/10.

(150238894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Server S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 52.516.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016000659/12.

(150239080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Salida S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 180.088.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016000650/12.

(150238979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Saler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 56.135.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2016000649/10.

(150239237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Safe Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 55, allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 186.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000645/10.

(150238893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Stubai S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2016000643/10.

(150239418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Albert Immo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 202.000.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Albert Immo Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by two managers M. Vincent Toubanc, manager, professionally residing in L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon and Ms. Corinne Lepin, company manager, residing at L-1225 Luxembourg, 20, rue Béatrix de Bourbon.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Albert Immo 1 S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To acquire directly or indirectly, real estate assets, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(2) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(3) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them, including notably the entry into any advisory services agreement with any investment advisor or manager, as the case may be.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Koerich, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The share capital of the Company is set at ninety thousand Euro (EUR 90.000,00) represented by ninety thousand (90.000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1,00) each.

Any share premium paid on shares and/or any amount contributed to the account 115 shall be attached to such shares determined by the shareholder(s). Such share premium and/or any amount contributed to the account 115 shall be exclusively reserved and reimbursed to the benefit of the holder of such shares.

Art. 9. The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 10. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner per share.

Art. 12. The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Management

Art. 13. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several category A manager(s) and of one (1) or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in the case of a plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

In the scope of the realisation of the Company’s corporate purpose consisting inter alia in the direct or indirect acquisition of real estate assets, the Company may enter into and execute any advisory services agreement in order to get advice on choice of and liaise with local suppliers and/or contractors, including especially the local property managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one (1) category A manager and one (1) category B manager, unless otherwise indicated in the present Articles.

Notwithstanding the above, any category A manager shall be entitled to take any action and execute any document by his/her/its sole signature within the scope of the acquisition process of any contemplated investment to be made by the Company until the issuance and execution of a non-binding letter of intent in the name of the Company, including but not limited to:

(i) the receipt, analysis or decision to be made in relation to an investment offer and of any additional information received in relation thereto;

(ii) the organisation of a visit and inspection of any real estate property;

(iii) the decision to consider the real estate property as eligible for investment and acquisition;

(iv) any discussions with banks on credit terms on behalf of the Company; and

(v) the issuance and execution of any non-binding letter of intent.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers, by virtue of resolutions of the board of managers and/or of a specific power of attorney, to one (1) or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company, for specific tasks including:

- (i) the issuance and execution of any non-binding letter of intent, unless already signed by a category A manager;
- (ii) the execution of any acquisition agreement and bank financing agreements; and
- (iii) any other specific task that the board of managers by virtue of resolutions to be taken or a power of attorney to be signed will delegate to the said ad hoc agent(s).

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 14. In the case of a plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In the case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one (1) manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act only if at least two (2) category A managers and one (1) category B manager are present in person or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers including at least two (2) category A managers and one (1) category B manager participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by two (2) category A managers and one (1) category B manager and/or by their respective representative, as the case may be. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) category A managers and one (1) category B manager and/or by their respective representative, as the case may be.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 15. No manager assumes any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 16. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 17. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and closes on thirty-first of December.

Art. 19. Each year, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 21. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one (1) or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one (1) or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium or any amount contributed to the account 115 to the Shareholder(s).

In any case, dividends can only be distributed to the extent that the Company has distributable sums in accordance with Article 72-1 of the Law.

Art. 23. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 24. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 25. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one (1) or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

Art. 26. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to their respective shareholding in the Company.

For the purposes of the present article 26, liquidation surplus ("boni de liquidation") shall mean any amount available in excess of the initial capital contribution made by the shareholders.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by Albert Immo Holding S.à r.l., prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash.

The amount of ninety thousand Euro (EUR 90.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

Mr. Vincent Toub Blanc, company manager, born in Angers, France on April 2, 1973, professionally residing in L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon;

and Mr. Timo Fritzing, director, born in New York on 16th March 1971, residing at 8 Lancelot Place, SW7 1DR London, United Kingdom,

Category B manager:

Ms. Corinne Lepin, company manager, born in Blois, France, on July 8, 1973, residing at L-1225 Luxembourg, 20, rue Béatrix de Bourbon.

The address of the registered office of the Company is fixed at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Windhof, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by [her/his] full name, civil status and residence, [she/he] signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Albert Immo Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 90.000,00) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par M. Vincent Toublanc, gérant de société, demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon et Mme Corinne Lepin, gérante de société, résidant au L-1225 Luxembourg, 20, rue Béatrix de Bourbon.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «Albert Immo 1 S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) D'acquérir directement ou indirectement, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(2) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(3) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux, y inclus notamment le recours à des contrats de services consultatifs avec tout conseiller en investissement ou gestionnaire d'investissement, selon le cas.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la municipalité de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 90.000,00) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales d'une valeur nominal d'une Euro (EUR 1,00) chacune.

Toute prime d'émission payée sur des parts sociales et/ou tout montant apporté au compte 115 sera attaché aux parts sociales déterminées par l'associé unique ou les associés, selon le cas. Cette prime d'émission et/ou tout montant contribué au compte 115 seront exclusivement réservés et remboursés au bénéfice du détenteur de ces parts sociales.

Art. 9. Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions nécessaires à la modification des Statuts.

Art. 10. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En outre, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société a le pouvoir de racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Dans le cadre de la réalisation de l'objet social de la Société consistant en inter alia l'acquisition directe ou indirecte d'actifs immobiliers, la Société peut contracter et signer tout contrat de service consultatif afin de recevoir des conseils quant au choix, et assurer la liaison avec, des fournisseurs locaux et/ou des contractants, y inclus notamment des gestionnaires immobiliers locaux.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, sauf indication contraire des présents Statuts.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, tout gérant de catégorie A est autorisé à entreprendre toute action et à signer, seul, tout document dans le cadre du processus d'acquisition de tout investissement envisagé par la Société, jusqu'à l'émission et la signature d'une lettre d'intention sans engagement, au nom de la Société, incluant mais non-limité à:

- (i) la réception, l'analyse ou la décision en lien avec toute offre d'investissement et toute information additionnelle y relative;
- (ii) l'organisation d'une visite et l'inspection de toute propriété immobilière;
- (iii) la décision d'envisager un bien immobilier comme admissible pour un investissement et une acquisition;
- (iv) toute discussion avec des banques relative aux conditions de crédit pour le compte de la Société; et
- (v) l'émission et la signature d'une lettre d'intention sans engagement.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, déléguer une partie de ses pouvoirs, en vertu de résolutions du conseil de gérance et/ou d'une procuration spécifique, à un (1) ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société, pour des tâches spécifiques, y inclus:

- (i) l'émission et la signature d'une lettre d'intention sans engagement, sauf à ce que celle-ci soit déjà signée par un gérant de catégorie A;
- (ii) la signature d'un contrat d'acquisition et de contrats de financement bancaire; et
- (iii) toute autre tâche spécifique que le conseil de gérance, en vertu de résolutions ou d'une procuration, déléguera aux agents ou à l'agent «ad hoc» susmentionné(s).

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un (1) gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément, à condition qu'une majorité de gérants n'assistent pas à la réunion d'une même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins deux (2) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents en personne ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants, avec la participation ou la représentation audit conseil d'au moins deux (2) gérants de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par deux (2) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B et/ou par leur mandataire respectif le cas échéant. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux (2) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B et/ou par leur mandataire respectif le cas échéant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 15. Aucun gérant n'a d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 16. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 17. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt-et-un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social de la Société commence premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 19. Chaque année, au trente-et-un décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 21. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 22. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit tel que réduit ou augmenté de temps à autre, mais redeviendront obligatoires si la réserve légale tombe en deçà de ce seuil d'un dixième.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés à la majorité des voix déterminée par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde restant à une réserve ou une provision, en reportant à nouveau cette somme sur l'exercice social suivant ou en la distribuant, avec les bénéfices reportés à nouveau, les réserves distribuables ou la prime d'émission ou tout montant apporté au compte 115 à/aux (l') Associé(s).

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués que dans la mesure où la Société a des réserves distribuables, conformément à l'article 72-1 de la Loi.

Art. 23. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés ou à l'associé unique, selon le cas, avant la fin de l'année sociale en cours, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 25. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un (1) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

Art. 26. Le boni résultant de la réalisation des actifs et du règlement du passif de la Société est distribué, selon le cas, à l'associé unique ou aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Aux fins du présent article 26, le boni de liquidation signifie tout montant disponible en sus de l'apport en capital initial fait par les associés.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Albert Immo Holding S.à r.l., précité, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire.

Le montant de quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 90.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

M. Vincent Toublanc, gérant de société, né à Angers, France le 2 avril 1973, professionnellement résidant au L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon;

M. Timo Fritzingler, directeur, né le 16 mars 1971, à New York, résidant au 8 Lancelot Place, SW7 1DR Londres, Royaume-Uni,

Gérant de catégorie B:

Mme Corinne Lepin, gérante de société, née à Blois, France, le 8 juillet 1973, résidant au L-1225 Luxembourg, 20, rue Béatrix de Bourbon.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Windhof, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: V. TOUBLANC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: DAC/2015/20293. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197453/562.

(150222427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.010.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November,
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bock Capital Investors S.à r.l. (formerly TA Investment Holdings S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with Register of commerce and companies of Luxembourg, under number B 128.538,

hereby represented by Ms. Geraldine Fabric, whose professional address is at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by:

- (i) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

(i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);

(ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:

(i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and

(ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board (as defined in Article 8), on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

(iii) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or

(iv) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(v) any freely distributable reserves; and

(vi) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting. Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

(ii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

(iii) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

(iv) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

(v) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

(vi) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

(vii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

(viii) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

(ix) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

(x) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares; and

(xi) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2016.

Subscription and payment

Bock Capital Investors S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class B Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class C Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class D Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class E Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class F Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class G Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class H Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class I Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class J Shares in registered form, each with a par value of one euro cent (EUR 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of August 10, 1915 have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of Class A and Class B managers appointed for an undetermined period of time. The following persons are appointed managers:

Class A:

Gregory Wallace, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, U.S.A.;

Thomas Alber, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.; and

Jeffrey C. Hadden, born on October 2, 1961 in New Jersey, United States of America, with professional address at John Hancock Tower, 56th Floor, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, U.S.A..

Class B:

Maxence Monot, born on 8 December 1976 in Dijon, France, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, born on 11 May 1976 in Port Láirge, Waterford, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Simon Barnes, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom, with professional address at 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg dont le siège social se situe à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538,

dûment représentée par Madame Geraldine Fabic, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par:

- (i) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
- (x) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J);

Chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement une Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute Catégorie de Parts sociales sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque Part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) et à des droits et obligations tels que définis dans les statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des associés, passée par la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts sociales, incluant l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales, par rachat et annulation des Parts sociales émises au sein de chaque Catégorie de Parts sociales.

6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales;

- (i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);
- (ii) les détenteurs des Parts sociales appartenant auxdites catégories auront le droit:

(i) de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et

(ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Part sociale de la catégorie concernée détenue par eux avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation par Part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de Parts sociales émises dans la Catégorie de Parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil (tel que défini à l'article 8), sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:

(i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les associés en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou

(ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les associés en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale des associés doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

6.8. A compter du rachat et de l'annulation des Parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.

6.9. Les Parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part sociale.

6.10. Les Parts sociales sont librement transférables entre associés.

6.11. Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci peut librement transférer les Parts sociales à des tiers.

6.12. Si la Société a plus d'un associé, le transfert («entre vifs») des Parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.13. Le transfert des Parts sociales en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts (3 / 4) des droits appartenant aux survivants.

6.14. Une cession de Parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé sur demande.

6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux associés conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

(i) des réserves librement distribuables; et

(ii) selon le cas:

(a) du montant de la réduction de capital relative à la Catégorie de Parts sociales à annuler; et

(b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:

i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et

ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social,

Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les bénéfices reportés)

R = réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toute décision du Conseil peut seulement être valablement adoptée par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque Part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Tout associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

- (i) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie A a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie A;
- (ii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie B a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie B;
- (iii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie C a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie C;
- (iv) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie D a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie D;
- (v) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie E a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie E;
- (vi) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie F a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie F;
- (vii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie G a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie G;
- (viii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie H a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie H;
- (ix) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie I a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie I;
- (x) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie J a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie J; et
- (xi) le solde du montant total à distribuer sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts sociales de catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts sociales de catégorie J, aux détenteurs des Parts sociales de catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts sociales de catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et, de façon à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégamme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts

sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 10 août 1915) se trouvent remplies.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900,-

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de gérants de Catégorie B nommés pour une durée indéterminée. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Catégorie A:

Gregory Wallace, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique;

Thomas Alber, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique; et

Jeffrey C. Hadden, né le 2 octobre 1961 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située au 56^{ème} étage du bâtiment John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B:

Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, gérant, né le 11 mai 1976 à Port-Làirge, Waterford, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Jean Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. FABIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015197562/735.

(15022443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Alpi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 187.533.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Alpi Investments SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.533 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated May 26th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2092 on August 7th, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

There appeared:

Notus S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.106 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 20th, 2015.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each are duly represented at this meeting which is consequently properly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article three of the articles of association which shall read as follows:

“The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may lease any assets (including aircrafts) from any person or entity and (sub)lease assets (including aircrafts) to group companies. It may carry on all operations necessary for, or useful to such (sub)leases and the operation or maintenance of such assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”;

2. Suppression of the nominal value of the shares;

3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) at the exchange rate published on the <http://www.xe.com> website dated April 20th, 2015 and according to which EUR 1 is the equivalent of USD 1.0775656, so that the present share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will amount to thirteen thousand four hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,469), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of a nominal value and with an allocation of fifty-seven cents (USD 0.57) to the share premium account of the Company;

4. Setting of the nominal value of the shares of the Company at one United States Dollar (USD 1) each and replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) shares by thirteen thousand four hundred sixty-nine (13,469) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand five hundred thirty-one United States Dollars (USD 1,531) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand four hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,469) to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) by way of issuance of one thousand five hundred thirty-one (1,531) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1);

6. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 5. above by a contribution in cash;

7. Subsequent amendment to article eight of the articles of association of the Company in order to reflect the change of currency and the increase of the share capital;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

9. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may lease any assets (including aircrafts) from any person or entity and (sub)lease assets (including aircrafts) to group companies. It may carry on all operations necessary for, or useful to such (sub)leases and the operation or maintenance of such assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares and acknowledges that the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500) is now represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of a nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the exchange rate published on the <http://www.xe.com> website dated April 20th, 2015 and according to which EUR 1 is the equivalent of USD 1.0775656 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed) so that the present share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will amount to thirteen thousand four hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,469), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of a nominal value, with an allocation of fifty-seven cents (USD 0.57) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one United States Dollar (USD 1) per share and resolves to replace the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of a nominal value by thirteen thousand four hundred sixty-nine (13,469) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all to be allocated to the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand five hundred thirty-one United States Dollars (USD 1,531) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand four hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,469) to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) by way of issuance of one thousand five hundred thirty-one (1,531) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one thousand five hundred thirty-one (1,531) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of ninety thousand United States Dollars (USD 90,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one thousand five hundred thirty-one United States Dollars (USD 1,531) to the share capital account of the Company; and
- the remainder, i.e. an amount of eighty-eight thousand four hundred sixty-nine United States Dollars (USD 88,469) to the share premium account of the Company.

The amount of ninety thousand United States Dollars (USD 90,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares at one United States Dollar (USD 1,-) each, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Alpi Investments SARL, une société à responsabilité limitée dûment organisée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.533 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2092 le 7 août 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A comparu:

Notus S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196106 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Madame Corinne PETIT, employée, de résidence professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 avril 2015.

Après signature «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune sont valablement représentées à la présente assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article trois des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tout titre et droit, à savoir tout brevet et licence, et tout autre bien, droit et droit relatif à des biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, les gérer, les développer, les vendre ou les aliéner, en tout ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin, d'accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut louer des actifs (y compris des aéronefs) auprès de toute personne physique ou morale et (sous)louer des actifs (y compris des aéronefs) à des sociétés du groupe. Elle peut entreprendre toutes les opérations nécessaires ou utiles à ces (sous)locations, à l'utilisation ou à l'entretien de ces actifs.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-avant aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»;

2. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) au dollar américain (USD) au taux de change publié sur le site internet <http://www.xe.com> en date du 20 avril 2015 et selon lequel EUR 1,- est l'équivalent de USD 1,0775656 de sorte que le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) s'élèvera à treize mille quatre cent soixante-neuf dollars américains (USD 13.469,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans indication de valeur nominale avec affectation de cinquante-sept cents (USD 0,57) au compte de prime d'émission de la Société;

4. Fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune et remplacement des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par treize mille quatre cent soixante-neuf (13.469) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent trente et un dollars américains (USD 1.531,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de treize mille quatre cent soixante-neuf dollars américains (USD 13.469,-) à quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) par voie de l'émission de mille cinq cent trente et une (1.531) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,);

6. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises tel qu'indiqué au point 5. ci-dessus par apport en numéraire;

7. Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société à l'effet de refléter le changement de devise et l'augmentation de capital;

8. Modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour inscrire et effectuer au nom et pour le compte de la Société la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales, l'échange et le remplacement des parts sociales existantes par les parts sociales nouvelles et l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers

Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tout titre et droit, à savoir tout brevet et licence, et tout autre bien, droit et droit relatif à des biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, les gérer, les développer, les vendre ou les aliéner, en tout ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin, d'accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut louer des actifs (y compris des aéronefs) auprès de toute personne physique ou morale et (sous)louer des actifs (y compris des aéronefs) à des sociétés du groupe. Elle peut entreprendre toutes les opérations nécessaires ou utiles à ces (sous)locations, à l'utilisation ou à l'entretien de ces actifs.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-avant aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et prend acte que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) au taux de change publié sur le site internet <http://www.xe.com> en date du 20 avril 2015 et selon lequel EUR 1,- est l'équivalent de USD 1,0775656 (dont preuve a été donnée au notaire instrumentant et qui restera annexée au présent acte) de sorte que l'actuel capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) s'élèvera à treize mille quatre cent soixante-neuf dollars américains (USD 13.469,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans indication de valeur nominale avec affectation de cinquante-sept centimes (USD 0,57) au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune et décide de remplacer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans indication de valeur nominale par treize mille quatre cent soixante-neuf (13.469) parts sociales d'une valeur de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes affectées à l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent trente et un dollars américains (USD 1.531,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de treize mille quatre cent soixante-neuf dollars américains (USD 13.469,-) à quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) par voie de l'émission de mille cinq cent trente et une (1.531) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'inscrire la souscription suivante à, et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à mille cinq cent trente et une (1.531) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) et accepte de les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 90.000,-) qui sera affecté de la manière suivante:

- Un montant de mille cinq cent trente et un dollars américains (USD 1.531,-) au compte de capital social de la Société;
et

- Le solde dudit montant, soit un montant de quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-neuf dollars américains (USD 88.469) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 90.000,-) est à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à USD 15.000,- (quinze mille dollars américains), représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. »

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour inscrire et effectuer au nom et pour le compte de la Société la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune, l'échange et le remplacement des parts sociales existantes par les parts sociales nouvelles et l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante ci-dessus, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le document au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/9549. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197460/304.

(150222081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

BBTPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.504,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November,
before us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BBTPS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-two thousand five hundred four Euro (EUR 22,504.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 152.023 (the Company). The Company has been incorporated on March 12, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 893 of April 29, 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on November 28, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 452 of February 19, 2014.

There appeared

1) BDC Dovana Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12,502.-) and registered with the RCS under number B 181.399 (BDC Holdings),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

2) BBTPS Networks Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12,502.-) and registered with the RCS under number B 171.123 (BBTPS Networks),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

3) BDC Pasta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 161.631 (BDC Pasta),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

4) BDC Clinics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 159.454 (BDC Clinics),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

5) BDC Sol S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-) and registered with the RCS under number B 152.671 (BDC Sol),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

6) BDC Online Settlements Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 190.973 (BDC Online Settlements),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

and

7) BBTPS Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office at 95 Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 06871998 (BBTPS Nominees),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015.

BDC Holdings, BBTPS Networks, BDC Pasta, BDC Clinics, BDC Sol, BDC Online Settlements and BBTPS Nominees are hereinafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following;

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment to article 7.3 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

“ 7.3. Any share premium paid in respect of any given class of Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account. Decisions as to the use of the share premium reserve account are to be taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles.”

3. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to amend article 7.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 7.3. Any share premium paid in respect of any given class of Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account. Decisions as to the use of the share premium reserve account are to be taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de novembre,
par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BBTPS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-deux mille cinq cent quatre Euro (EUR 22.504,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 152.023 (la Société). La Société a été constituée le 12 mars 2010 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 893 du 29 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 novembre 2013 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 452 du 19 février 2014.

Ont comparu:

1) BDC Dovana Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 181.399 (BDC Holdings),

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

2) BBTPS Networks Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 171.123 (BBTPS Networks);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

3) BDC Pasta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 161.631 (BDC Pasta);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

4) BDC Clinics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 159.454 (BDC Clinics);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

5) BDC Sol S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 152.671 (BDC Sol);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

6) BDC Online Settlements Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 190.973 (BDC Online Settlements);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015, et

7) BBTPS Nominees Limited, une limited company constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 95 Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni et immatriculée au Companies House sous le numéro 06871998 (BBTPS Nominees);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015.

BDC Holdings, BBTPS Networks, BDC Pasta, BDC Clinics, BDC Sol, BDC Online Settlements et BBTPS Nominees sont ci-après définis comme les Associés.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 7.3. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« 7.3. Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte de réserve prime d'émission. Les décisions relatives à l'utilisation du compte de réserve prime d'émission seront prises par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents Statuts.»

3. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution:

Les Associés décident de modifier l'article 7.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 7.3. Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte de réserve prime d'émission. Les décisions relatives à l'utilisation du compte de réserve prime d'émission seront prises par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents Statuts.»

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1200.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26121. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197579/195.

(15022255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

CYCLAMEN Spf, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.798.

L'an deux mille quinze, vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CYCLAMEN Spf, S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 20.798, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 24 octobre 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1847 du 9 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26897. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Beringen, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197676/71.

(150221960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Covilhã, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 202.005.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de Monsieur Richard SCHAFER, retraité, né le 22 octobre 1941 à Metz (France), demeurant au 26, Am Bongert L-1270 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée à la présente pour être enregistrées avec elle.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «COVILHÃ» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location, la gérance, l'administration et la mise en valeur de tous immeubles, meublés ou non, pour son propre compte; elle peut notamment contracter tous prêts ou crédits et se porter caution solidaire et réelle en faveur de tiers-

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt- cinq euros (125,- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} novembre et finit 31 octobre de l'année prochaine.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la Société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au trente novembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 octobre 2016.

Souscription - Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cents (100) parts sociales ont toutes été souscrites et intégralement libérée en espèces par le comparant M. Richard SCHAFER, prénommé et représenté comme ci-avant, de sorte que la somme que la somme de deux cent cinquante mille euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique:

Et ensuite l'associé unique, représenté comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

M. Richard SCHAFER, prénommé, lequel pourra valablement engager et représenter la Société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 08 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197669/98.

(150222535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

DERRICK INTERNATIONAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.219.

L'an deux mille quinze, vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DERRICK INTERNATIONAL Spf S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 24.219, constituée suivant acte reçu par Maître Mark ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 193 du 10 juillet 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2630 du 1^{er} décembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26896. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Beringen, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197697/72.

(150221976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

EDE Group, Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 164.526.

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-seventh day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Jürgen BAATZSCH, company director, residing at rue Bois Milord,5, B-1490 Court-Saint-Etienne (Belgium),

here represented by:

Mr Wei ZHANG, employee, with professional address at 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given to him in Court-Saint-Etienne (Belgium), on 13 November 2015,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person is the sole shareholder of “EDE Group”, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which current registered office is at 16a, route de l’Europe, L-5531 Remich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164 526, incorporated following a notarial deed enacted on 28 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) dated 15 December 2011, under number 3089 and page 148229 (the “Company”).

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 23 January 2015, published in the Mémorial, on 14 March 2015, under number 712 and page 34157.

The appearing person has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- To transfer the registered office of the Company from 16a, route de l’Europe, L-5531 Remich to 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange and to amend consequently the second paragraph of Article ONE (1) of the Company’s Articles of Incorporation.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 16a, route de l’Europe, L-5531 Remich to 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a direct consequence of such transfer of the Company’s registered office, the sole shareholder resolved to amend the second paragraph of Article ONE (1) of the Company’s Articles of Incorporation, as follows:

Art. 1. (second paragraph). “The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the General Meeting of Shareholders, as the case may be.”

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg, at the new registered office of the Company, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing person, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze,

le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

Monsieur Jürgen BAATZSCH, directeur de société, demeurant rue Bois Milord, 5, B-1490 Court-Saint-Etienne (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Wei ZHANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange,

en vertu d’une procuration sous seing privé lui donnée à Court-Saint-Etienne (Belgique), le 13 novembre 2015,

ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la personne comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l’enregistrement.

La personne comparante est l’associé unique de «EDE Group», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social actuel au 16a, route de l’Europe, L-5531 Remich, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164 526, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 15 décembre 2011, sous le numéro 3089 et page 148229 (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 23 janvier 2015, publié au Mémorial, le 14 mars 2015, sous le numéro 712 et page 34157.

La personne comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- De transférer le siège social de la Société du 16a, route de l'Europe, L-5531 Remich au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange et de modifier en conséquence le second alinéa de l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société.

L'actionnaire unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 16a, route de l'Europe, L-5531 Remich au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence directe de ce transfert du siège social de la Société, l'actionnaire unique a décidé de modifier le second alinéa de l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, comme suit:

Art. 4. (premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. ZHANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28410. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015197744/92.

(15022448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 485.794,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.122.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197623/10.

(150221773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.487.995,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197624/10.

(150221653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.
